

commune de

2

GUIGNECOURT

Plan
d'Occupation
des Sols

Découpage
en zones

service mis à disposition
Direction Départementale de l'Équipement de l'Oise
DAMAT Beauvais Cellule Aménagement

1/5000^e

LEGENDE

Limite de commune.

Limite de zone, de secteur.

UA

Zone de constructions
Habitat, Services, Activités
Droit de présomption urbain. Délibération du C.M. : 10-03-87
Exécutoire à partir du 07-10-87

Équipement public existant.

NC

ZONES NATURELLES

Zone de protection de richesses économiques.

ND

Zone de protection de sites de risques ou
de nuisances.

Espace boisé classé

Emplacements réservés pour équipements
publics

Marge de recul de 4 m. sur le rû

